



Projet 1 : Excellence – 3200\$ (2021-2022)

DESTINATAIRES DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Patineur du programme Patinage Plus | <input type="checkbox"/> Patineurs de patinage synchronisé |
| <input type="checkbox"/> Patineurs du programme des Olympique spéciaux | <input type="checkbox"/> Programme PP - Volet entraîneur |
| <input type="checkbox"/> Patineurs du programme STAR | <input type="checkbox"/> Programme PP – Volet assistant de programme |
| <input type="checkbox"/> Patineurs des programmes scolaires | <input type="checkbox"/> Programme Star et scolaires - Volet entraîneur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Patineurs de compétitions | <input type="checkbox"/> Programme synchro - Volet entraîneur |

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Patineur membre de Patinage Sherbrooke 2021-2022
- Être inscrit à une compétition de qualification
- Patineur membre de l'équipe du Québec ou d'une équipe de développement de Patinage Québec, ou Patinage Canada

OBJECTIFS DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

- Aider les patineurs à se qualifier pour les Championnats de Section A et B du Québec, au Défi du Canada, aux Championnats Canadiens et aux compétitions Internationales.

COÛTS D'INSCRIPTION

- Frais d'inscription au montant de :
- Financement par le budget de développement : Montant cumulatif alloué pour du perfectionnement
1. Membre de l'Équipe NextGen de Patinage Canada 2021-2022: 500\$
 2. Membre de l'Équipe Excellence A-B, NextGen ou Recrue de Patinage Québec (sélection 2021): 500\$
 3. Membre de l'Équipe C de Patinage Québec (sélection 2021): 300\$
 4. Membre de l'Équipe D de Patinage Québec (sélection 2021) : 200\$
 5. Détenir un titre provincial dans une catégorie compétition en 2020-2021: 100\$

Détails des frais :

Les montants alloués sont pour des services de perfectionnement supplémentaires avec des intervenants spécialisés.

Cours sur glace ou hors glace

DATES DE RÉALISATION DU PROJET

Les activités et/ou les ateliers doivent être réalisés entre le 1 avril et le 31 mai 2022

OBLIGATION

L'entraîneur responsable doit soumettre une demande écrite pour chaque athlète et celle-ci doit être approuvée par l'administrateur responsable du projet.

La demande doit contenir la description des cours, l'endroit, la fréquence et le nom de l'intervenant.

MODALITÉ DE PAIEMENT

L'administrateur remet au bureau le formulaire de demande approuvé.

Sur présentation du formulaire le coordonnateur effectue le paiement par chèque ou par dépôt bancaire (s'applique aux entraîneurs du club).

RESPONSABLE DU PROJET

Administrateur : Lucie Bouffard

PATINEURS ÉLIGIBLE

1. Membre de l'Équipe Excellence A-B, NextGen ou Recrue de Patinage Québec – 1500\$ au total

Alycia Blais – 500\$

Mély-Ann Gagner – 500\$

Sandrine Blais – 500\$

2. Membre de l'Équipe C de Patinage Québec – 900\$ au total

Élyse Charron – 300\$

Juliane Hébert – 300\$

Téa Hébert – 300\$

3. Membre de l'Équipe D de Patinage Québec – 800\$ au total

Ariane Hamel – 200\$

Madeline Leblanc – 200\$

Leon Uttinger – 200\$

Nina Uttinger – 200\$